



## Commission économique pour l'Europe

### Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

Quatre-vingt-troisième session  
Saint-Marin, 3-6 octobre 2022

## Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-troisième session

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Participation .....	3
III. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour .....	3
IV. Réunion-débat sur l'aménagement urbain pour des logements et des villes climatiquement neutres et circulaires .....	5
V. Rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations correspondantes .....	6
VI. Rapport sur les conclusions du deuxième Forum des maires et les recommandations correspondantes .....	7
VII. État de l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 » et des activités relatives à l'initiative #Housing2030 (#Logement2030) .....	9
VIII. Nouveaux besoins de la région de la CEE dans les domaines du logement, de l'immobilier et du développement urbain .....	10
IX. Promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes .....	10
X. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité .....	11
XI. Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine .....	11
XII. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local .....	12
XIII. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (U4SSC) .....	14
XIV. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables .....	15



XV.	Activités du Groupe consultatif du marché immobilier .....	16
XVI.	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire .....	17
XVII.	Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.....	17
XVIII.	Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2024 .....	18
XIX.	Point sur les activités de coopération technique.....	19
XX.	Élection du Bureau.....	20
XXI.	Questions diverses.....	20
XXII.	Adoption du rapport et clôture de la session .....	20
Annexes		
I.	San Marino Declaration on Principles for sustainable and inclusive urban design and architecture in support of sustainable, safe, healthy, socially inclusive, climate neutral and circular homes, urban infrastructure and cities .....	21
II.	Summary of the Forum of Mayors, CUDHLM eighty-third session, Part I, Geneva, Switzerland, 4-5 April 2022 .....	24
III.	Summary of the 'In focus: SDG 11' roundtable, 3 October 2022.....	26

## I. Introduction

1. La quatre-vingt-troisième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a eu lieu à Saint-Marin du 3 au 6 octobre 2022. Conformément à l'avis du Bureau du Comité, elle s'est tenue en présentiel uniquement. Elle était ouverte au public et a été retransmise en direct sur YouTube. La retransmission a été visionnée environ 1 000 fois depuis les pays de la région de la CEE.

## II. Participation

2. Des représentants des pays de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après ont participé à la session : Albanie, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie, Türkiye et Ukraine.

3. Des représentants des États observateurs ci-après ont participé à la session : Saint-Siège.

4. Des représentants des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

5. Des représentants d'autorités locales et régionales de la région de la CEE, d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé, d'universités et d'instituts de recherche, ainsi que des experts indépendants, ont également pris part à la session.

## III. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour<sup>1</sup>

*Document(s) :        Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/212/Rev.1)*

6. Dans son allocution de bienvenue, Luca Beccari, Ministre saint-marinais des affaires étrangères, a souhaité la bienvenue aux représentants des États membres de la CEE et évoqué le partenariat de longue date que son pays entretenait avec l'ONU. Il a souligné que, face aux grands enjeux interdépendants du monde contemporain, en particulier la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, les pays devaient travailler ensemble et unir leurs forces. Le multilatéralisme et la coopération internationale, qui sous-tendaient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), étaient indispensables pour promouvoir et favoriser un développement inclusif. La République de Saint-Marin était convaincue que la réponse aux grands problèmes mondiaux résidait dans le dialogue. Il fallait non seulement trouver des solutions communes, mais aussi prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des populations et ne laisser personne de côté.

7. Stefano Canti, Ministre saint-marinais du territoire, de l'environnement, de l'agriculture et de la protection civile, s'est félicité de la richesse du programme de la quatre-vingt-troisième session du Comité et de la diversité des manifestations parallèles. Il a souligné que son pays était résolu à prendre simultanément en compte les trois dimensions du développement durable, en prêtant une attention particulière au renforcement de la relation entre architecture et nature. Cette priorité faisait partie de la culture du pays, qui était l'une des plus anciennes républiques au monde et s'était vu accorder un statut spécial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

<sup>1</sup> Conformément au paragraphe 35 b) du document ECE/HBP/208, la quatre-vingt-troisième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire s'est tenue en deux parties. La première partie (Forum des maires) a eu lieu les 4 et 5 avril 2022 à Genève, immédiatement avant le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, conformément à la décision du Comité exécutif (ECE/EX/2020/L.16). La seconde partie a eu lieu du 3 au 6 octobre 2022 à Saint-Marin.

8. M. Canti a estimé que la Déclaration de Saint-Marin renforcerait le rôle joué par les praticiens dans la mise en œuvre du Programme 2030 et serait l'une des grandes réussites de la session. En la signant, les praticiens s'engageraient à promouvoir l'inclusivité, la lutte contre les changements climatiques et les principes d'une architecture urbaine durable. M. Canti a fait observer que la Déclaration prônait l'adoption de solutions tournées vers l'avenir, qui favoriseraient l'édification de sociétés inclusives et sûres, ainsi que la protection de la biodiversité. Il s'est dit très fier de la Déclaration, qui avait été adoptée par les plus grands professionnels et spécialistes au monde, parmi lesquels Norman Foster.

9. Tomaso Rossini, Capitaine du Château de Saint-Marin (*Castello di San Marino*), a déclaré que Saint-Marin avait une longue tradition de collaboration avec les praticiens de l'urbanisme. Il a affirmé que les trois tours de guet du Château, construites aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, ainsi que les tours du troisième mur, étaient des modèles d'architecture innovante et faisaient de Saint-Marin le berceau naturel de la Déclaration de Saint-Marin. Il a ajouté que Saint-Marin saurait saisir l'occasion que lui offrait la CEE de devenir un exemple pour d'autres pays. Étant donné sa petite taille, le pays pouvait aussi être un excellent exemple pour des villes. M. Rossini a souligné que la Déclaration dotait les professionnels des outils nécessaires pour bâtir un avenir durable et constituait un témoignage de confiance dans leurs compétences. En outre, elle renforcerait la collaboration de Saint-Marin avec les villes voisines et contribuerait ainsi au développement et à la protection du territoire du pays.

10. Dans son allocution liminaire, Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE, a remercié le Gouvernement saint-marinais d'avoir si généreusement accueilli le Comité et d'avoir étroitement collaboré avec lui. Elle a fait observer que l'année 2022 marquait le soixante-quinzième anniversaire de la CEE, qui était l'une des commissions régionales les plus anciennes. Elle a souligné que la Déclaration de Saint-Marin offrait un moyen concret de promouvoir la vision du Secrétaire général de l'ONU d'un « système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau et dont le socle serait le système des Nations Unies ». Elle a ajouté que la session serait aussi l'occasion de débattre des objectifs, du format et de la fréquence du Forum des maires. Lors de ses deux premières éditions, le Forum s'était révélé être un mécanisme souple et propice à l'adoption d'une approche cohérente de l'urbanisme, qui associait les autorités locales, régionales et mondiales pour créer un nouveau multilatéralisme ne laissant personne de côté.

11. La Secrétaire exécutive de la CEE a déclaré que la quatre-vingt-troisième session du Comité se tenait à un moment charnière de l'histoire de la région importante et dynamique qu'était celle de la CEE. Au cours de l'année écoulée, l'Europe avait dû faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de la montée des prix de l'énergie, et les villes étaient au centre des mesures d'intervention d'urgence que prenaient les États. Ces crises complexes avaient créé des problèmes de taille, mais les administrations locales, régionales et centrales avaient trouvé des solutions créatives. L'objectif de la session était de mettre en lumière ces solutions et de soutenir la collaboration entre les villes de la région.

12. Après les allocutions de bienvenue, Doris Andoni (Albanie), Présidente du Comité, a présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté avec les modifications suivantes :

a) Le point 20 de l'ordre du jour (« Élection du Bureau ») serait examiné non plus le jeudi 6 octobre, mais le mardi 4 octobre de 9 h 30 à 10 heures ;

b) Le point 6 de l'ordre du jour (« Rapport sur les conclusions du deuxième Forum des maires et les recommandations correspondantes ») serait examiné le mardi 4 octobre de 10 heures à 11 heures ;

c) Le point 5 de l'ordre du jour (« Rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations correspondantes ») serait examiné le mardi 4 octobre de 11 heures à 11 h 30.

#### IV. Réunion-débat sur l'aménagement urbain pour des logements et des villes climatiquement neutres et circulaires

*Document(s) : Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile (ECE/HBP/2021/2)*

*Projet de Déclaration de Saint-Marin (ECE/HBP/2022/2)*

13. Dans son discours liminaire, l'architecte Norman Foster a déclaré que 2,5 milliards de personnes vivraient en ville en 2050, selon les estimations. La Déclaration de Saint-Marin, qui énonçait des principes de durabilité et d'inclusivité de la planification urbaine, de l'urbanisme et de l'architecture, offrait un cadre éthique au service de l'égalité sociale et d'une plus grande qualité de vie dans les villes. Norman Foster a expliqué que la Déclaration était essentiellement un manifeste pour un avenir mondial, et a invité tous les responsables politiques, cadres, architectes, ingénieurs et développeurs à se joindre à lui pour approuver la Déclaration, s'engager à en respecter les principes et traduire ces principes en mesures concrètes.

14. Après le discours liminaire, une réunion-débat a eu lieu. Les intervenants étaient les suivants : Jean Todt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière ; l'architecte Stefano Boeri (Italie) ; Susan Aitken, Présidente du conseil municipal de Glasgow (Royaume-Uni) ; Doris Andoni. La réunion-débat a été animée par Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE.

15. Expliquant que les architectes pouvaient contribuer grandement à réduire le nombre d'accidents de la circulation et à rendre les villes plus sûres, M. Todt a fait observer que les systèmes de transport inadaptés avaient de lourdes conséquences sur le plan de la santé publique, augmentant le volume des émissions des voitures et le nombre d'accidents de la route. L'absence de systèmes de transport sûrs et efficaces pouvait aussi accentuer les inégalités sociales dans les villes en restreignant l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. La question était particulièrement cruciale dans les pays et villes à faible revenu et à revenu intermédiaire, où, en raison de la croissance rapide de la population, il y avait une demande toujours plus grande de services de transport, qui étaient nécessaires à l'accès aux services essentiels et aux débouchés. La triste réalité était que les infrastructures et les services ne pouvaient pas toujours suivre le rythme, et étaient souvent insuffisants pour répondre aux besoins urgents des groupes vulnérables, en particulier ceux des enfants. Chaque année, 1,3 million de personnes étaient tuées dans des accidents de la circulation, et plus de 90 % de ces décès survenaient dans des villes à faible revenu ou à revenu intermédiaire. De nombreux projets menés partout dans le monde avaient prouvé l'efficacité des modèles axés sur la mobilité douce. Dans le Pays basque espagnol, par exemple, les autorités avaient modifié 45 rues pour les rendre accessibles uniquement aux cyclistes et aux véhicules d'urgence et de logistique. Des tramways avaient été ajoutés et la priorité avait été donnée aux piétons.

16. M<sup>me</sup> Deda a souligné que la sensibilisation était essentielle pour renforcer le rôle joué par les architectes dans la création de villes plus sûres, en particulier dans l'application des politiques. Les solutions devaient être judicieusement conçues pour être transformatrices. L'architecte Norman Foster a répondu que les architectes ne devaient pas se contenter d'établir des normes de qualité, mais s'employer à créer des villes d'avenir qui répondaient aux besoins des habitants, ne laissaient personne de côté et optimisaient l'utilisation des ressources. Les architectes devaient sensibiliser la population aux enjeux mondiaux. Ils devaient aussi sensibiliser les jeunes générations au rôle joué par la profession dans la mise en œuvre du Programme 2030.

17. L'architecte Stefano Boeri a fait remarquer que les bâtiments étaient parmi les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre et que les villes devaient jouer un rôle de premier plan dans la réduction de ces émissions. Il fallait repenser les modèles de croissance des villes en encourageant le reboisement. Il fallait également adopter une

nouvelle approche de l'architecture, articulée autour de trois priorités : freiner l'exploitation des sols, encourager le reboisement et démocratiser l'accès à l'énergie. En outre, les architectes devaient utiliser des solutions intelligentes pour ralentir le réchauffement de la planète.

18. Évoquant les moyens par lesquels les autorités locales pouvaient mettre à profit les compétences des architectes afin de transformer les villes, Susan Aitken a déclaré que Glasgow, ville post-industrielle, avait collaboré avec des architectes et des concepteurs pour débarrasser la ville de ses vieux bâtiments, et leur avait donné les outils nécessaires pour travailler en toute indépendance et trouver des solutions innovantes. Elle a souligné que la Déclaration de Saint-Marin était un puissant instrument de mobilisation des architectes en faveur de la transformation des villes et d'une croissance inclusive, empreinte de justice sociale. Elle a ajouté qu'il importait de renforcer la participation des acteurs municipaux aux débats multilatéraux pour tirer parti de l'influence des villes, notamment pour accroître le rôle joué par les architectes dans la mise en œuvre du Programme 2030.

19. S'intéressant aux mesures que les fonctionnaires pouvaient prendre pour accroître la contribution des architectes à la mise en œuvre de la Déclaration, M<sup>me</sup> Andoni a souligné que les villes devaient adopter des politiques centrées sur les personnes, non pas par conformisme, non pas de manière symbolique uniquement, mais en vue de faire évoluer concrètement les pratiques. Elle a ajouté qu'elle considérait le Comité comme une organisation intergouvernementale exemplaire, qui pouvait aider grandement à promouvoir l'accessibilité économique des logements et le développement urbain dans le cadre d'un multipartenariat dont les maires seraient des acteurs importants.

20. À la suite des discours des intervenants, la Présidente a invité les personnes qui le souhaitaient à prendre la parole pour formuler des observations ou proposer des modifications du projet de Déclaration. Le Comité a ensuite adopté la Déclaration de Saint-Marin telle que modifiée. Le texte tel qu'adopté est joint au présent rapport (annexe II).

21. Une fois la Déclaration adoptée, les Principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine, qui figuraient dans la Déclaration, ont été approuvés à titre symbolique par Norman Foster, Jean Todt, Stefano Boeri, Susan Aitken et Doris Andoni, par des représentants de l'Ordre des ingénieurs et des architectes de la République de Saint-Marin, ainsi que par des représentants de villes italiennes et autres.

## **V. Rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations correspondantes**

22. Un représentant du Geneva Cities Hub a présenté le rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 (« In Focus : SDG 11 »), qui avait eu lieu le 3 octobre 2022, avant la session. La table ronde avait rassemblé des architectes, des représentants de réseaux de villes, des représentants d'ONU-Habitat et d'autres entités partenaires des Nations Unies, des ONG et des universitaires, qui avaient débattu des conditions à réunir pour garantir la bonne mise en œuvre de la Déclaration de Saint-Marin. Les participants avaient fait part de leurs vues sur les obstacles à la durabilité et à l'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine, et évoqué les mesures qu'ils pouvaient prendre pour promouvoir la création de logements, d'infrastructures urbaines et de villes durables, sûrs, sains, socialement inclusifs, climatiquement neutres et circulaires. Un résumé des débats de la table ronde figure à l'annexe III.

23. Le Comité a pris note des résultats de la table ronde.

## VI. Rapport sur les conclusions du deuxième Forum des maires et les recommandations correspondantes

- Document(s) : Décisions relatives au Forum des maires (ECE/EX/2020/L.16)*
- Deuxième Forum des maires : cadre général et recommandations (ECE/HBP/2022/1)*
- Résumé du deuxième Forum des maires (ECE/HBP/2022/3)*
- Résultats de l'évaluation du Forum des maires (ECE/HBP/2022/4)*
- Evaluation of the ECE Forum of Mayors (Évaluation du Forum des maires de la CEE) (ECE/HBP/2022/Inf.1)*
- Draft recommendations from the Committee on Urban Development, Housing and Land Management 83rd session to EXCOM (Projet de recommandations formulées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à sa quatre-vingt-troisième session à l'intention du Comité exécutif) (ECE/HBP/2022/Inf.12)*

24. La Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a rappelé aux représentants que, à sa 112<sup>e</sup> session, le Comité exécutif de la CEE avait chargé le Comité directeur du Forum des maires d'évaluer la session de 2020 du Forum et de communiquer les résultats de son évaluation au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire pour examen à sa quatre-vingt-troisième session. Sur la base des résultats de l'évaluation, les participants à la session devaient débattre des objectifs, du format et de la fréquence du Forum, si celui-ci était prolongé au-delà de 2022, en vue de soumettre une proposition sur l'avenir du Forum pour approbation par le Comité exécutif en 2022 et/ou par la Commission à sa soixante-dixième session, en 2023 (ECE/EX/2020/L.16).

25. La Présidente du Comité a ajouté que, conformément à une décision du Comité directeur, le secrétariat avait chargé un expert indépendant de l'aider à établir un scénario d'avenir pour le Forum, qui viendrait compléter l'évaluation. Ce scénario d'avenir, tel qu'approuvé de façon informelle à l'occasion du deuxième Forum des maires, figurait dans le document ECE/HBP/2022/1. Il avait été établi compte tenu des vues et des suggestions des maires participants de la région de la CEE et transmis au Comité pour examen. Les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation figuraient dans le document ECE/HBP/2020/4 et le rapport d'évaluation complet était paru sous la cote ECE/HBP/2022/Inf.1.

26. La Présidente du Comité a précisé que, pour faciliter les débats que les États membres consacraient à l'avenir du Forum durant la session, le Bureau avait prié le secrétariat de faire établir par un expert indépendant un troisième document, dans lequel figureraient des propositions sur les moyens de concilier et d'appliquer les recommandations énoncées dans les documents ECE/HBP/2022/1 et ECE/HBP/2020/4.

27. Ce troisième document avait été soumis aux missions de la CEE à Genève le 5 septembre 2022 pour examen durant une réunion d'information informelle, qui s'était déroulée dans un format hybride. Le document avait été révisé compte tenu des résultats des discussions. Le scénario avait fait l'objet d'une deuxième série de délibérations lors d'une nouvelle réunion d'information informelle, organisée le 14 septembre 2022 dans un format hybride. Les résultats de la deuxième série de délibérations avaient été dûment pris en compte par le secrétariat, puis le scénario avait été communiqué aux participants à une troisième série de délibérations, qui avait eu lieu le 22 septembre 2022, toujours dans un format hybride. Le secrétariat avait ensuite élaboré, en prenant dûment en considération les résultats de la troisième série de délibérations, le document d'information ECE/HBP/2022/Inf.12, dans lequel figurait un projet de recommandations formulées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à sa quatre-vingt-troisième session à l'intention du Comité exécutif.

28. Le projet de recommandations a facilité les délibérations du Comité sur l'avenir du Forum des maires.

29. Eugenio Di Sciascio, Vice-Maire de Bari (Italie), a présenté un résumé du deuxième Forum des maires, qui est reproduit à l'annexe II.

30. À la suite de l'examen des recommandations formulées dans le document susmentionné au sujet de l'avenir du Forum des maires, le Comité a émis les recommandations ci-après, conformément à la décision du Comité exécutif (ECE/EX/2020/L.16) et sur la base des résultats de l'évaluation du Forum :

1. Le Forum devrait continuer d'avoir lieu après 2022.

2. Les objectifs du Forum devraient être les suivants :

a) Permettre la participation des autorités locales à l'action menée en réponse aux enjeux régionaux et mondiaux, y compris la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), et, à cet égard, intégrer les plans stratégiques, les mesures et les initiatives conjointes des villes dans les processus intergouvernementaux de la CEE ;

b) Contribuer à la mise en œuvre de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme 8<sup>2</sup> ;

c) Encourager l'adoption de solutions centrées sur les personnes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

d) Faciliter l'échange de données d'expérience entre responsables municipaux (cas exemplaires, difficultés rencontrées, etc.) sur le thème du Forum et dans le cadre du mandat du Comité ;

e) Renforcer la cohérence et la complémentarité des initiatives locales, régionales et mondiales dans le but de créer un système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau.

3. Format :

Le Forum des maires devrait être un organe subsidiaire du Comité et prendre la forme d'une équipe de spécialistes<sup>3</sup>.

4. Fréquence :

Le Forum devrait avoir lieu tous les ans immédiatement avant<sup>4</sup> la session du Comité (et au même endroit que celle-ci).

5. Éléments supplémentaires :

Le secrétariat devrait communiquer au Comité exécutif, pour examen, les éléments pertinents de l'annexe II du document ECE/HBP/2022/Inf.12<sup>5</sup>, en fonction de l'option retenue et selon qu'il conviendra.

31. Les recommandations ci-dessus, ainsi que les éléments supplémentaires, seront transmises au Comité exécutif pour examen.

<sup>2</sup> Le sous-programme 8 vise à renforcer les programmes et les politiques exécutés par les États membres et au niveau des villes en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire.

<sup>3</sup> Le secrétariat communiquera au Comité exécutif, pour examen, des informations détaillées sur le statut et la sélection des maires. Des consultations informelles seront organisées.

<sup>4</sup> Le Forum des maires pourrait avoir lieu le premier jour de la session du Comité, mais uniquement s'il faisait partie de la session (première option envisagée par les participants à la session).

<sup>5</sup> Document intitulé « Draft recommendations from the Committee on Urban Development, Housing and Land Management 83rd session to EXCOM » (Projet de recommandations formulées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à sa quatre-vingt-troisième session à l'intention du Comité exécutif) (ECE/HBP/2022/Inf.12).



## VII. État de l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 » et des activités relatives à l'initiative #Housing2030 (#Logement2030)

*Document(s) : Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile (ECE/HBP/2021/2)*

32. Les États membres et les parties prenantes ont été informés des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action régional et l'application des recommandations de l'étude #Housing2030. Peter Kahn, Sous-Secrétaire adjoint au Ministère du logement et de l'aménagement urbain des États-Unis, a souligné que le partage de pratiques optimales, la collaboration et l'adoption de solutions innovantes favoriseraient l'amélioration des villes partout dans le monde. Les États-Unis s'employaient à resserrer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé dans le cadre du programme « Low-Income Housing Tax Credit », qui visait à encourager la construction de logements abordables. Le pays octroyait aussi des aides au logement locatif via son programme « Housing Choice Voucher ». Il fallait non seulement veiller à ce que suffisamment de ressources soient dégagées pour que les activités menées au titre de ces programmes restent efficaces, mais également trouver les ressources nécessaires pour renforcer lesdits programmes compte tenu des recommandations formulées dans le plan d'action régional.

33. Marie Mohylova, Cheffe du Département chargé de la planification du redressement national au Ministère tchèque du développement régional, a souligné que les enjeux les plus urgents étaient ceux de l'accessibilité économique des logements et des dépenses d'énergie des ménages. Pour répondre à ces enjeux, la Tchéquie appliquait le plan d'action régional et prenait part à l'initiative #Housing2030, en plus de mettre en œuvre diverses stratégies à long terme (Housing Strategy 2021+, Regional development strategy, etc.). En outre, un solide système de planification, notamment d'aménagement du territoire, était une condition nécessaire pour que les villes et autres municipalités situées dans des zones fonctionnelles soient saines et vivables. Le défi consistait à promouvoir un modèle de ville compacte, où les activités économiques, les infrastructures sociales et les services étaient judicieusement organisés, en garantissant l'accessibilité économique des logements et en évitant l'étalement urbain.

34. Zuzanna Lulińska, spécialiste en chef au Ministère polonais du développement économique et de la technologie, a expliqué que l'utilisation d'outils juridiques et financiers par les autorités locales avait prouvé que ces acteurs pouvaient contribuer efficacement à la création de logements abordables.

35. La crise ukrainienne faisait peser une pression supplémentaire sur un marché du logement déjà tendu auparavant. À cela viendrait s'ajouter la crise énergétique que la Pologne traverserait au cours de l'hiver. Le pays continuerait de s'appuyer sur les idées et les grands principes formulés dans le plan d'action régional pour surmonter les difficultés que connaissait le secteur du logement.

36. Le Comité a pris note des activités menées dans le cadre de l'initiative #Housing2030 et de l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile ».

## VIII. Nouveaux besoins de la région de la CEE dans les domaines du logement, de l'immobilier et du développement urbain

*Document(s) : Emerging needs of the ECE region in the areas of housing, real estate and urban development (Nouveaux besoins de la région de la CEE dans les domaines du logement, de l'immobilier et du développement urbain) (ECE/HBP/2022/Inf.2)*

37. La Présidente a fait savoir au Comité que, conformément à une demande du Bureau, le secrétariat avait établi un document d'information sur les nouveaux besoins de la région de la CEE dans les domaines du logement, de l'immobilier et du développement urbain compte tenu de la crise provoquée par l'afflux de réfugiés ukrainiens et de ses incidences sur la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document d'information avait été élaboré à partir des résultats d'une enquête centrée sur des villes de pays limitrophes de l'Ukraine, à savoir la Hongrie, la Pologne, la République de Moldova, la Roumanie et la Slovaquie, qui accueillait le plus grand nombre de réfugiés relativement à la taille de leur population.

38. Le secrétariat a présenté la méthode selon laquelle l'enquête avait été menée et les principales conclusions tirées. Les participants ci-après ont évoqué les difficultés posées par la crise des réfugiés ukrainiens, qui étaient venues s'ajouter à celles que provoquaient déjà la reprise post-COVID-19 et l'évolution de la démographie urbaine : Ion Ceban, Maire général de Chisinau (République de Moldova) ; Dionisie Ternovschi, adjoint au Maire d'Ungheni (République de Moldova) ; Andrej Porawski, Directeur exécutif de l'Association des villes polonaises ; Tomasz Fijolek, Directeur exécutif de l'Union des métropoles polonaises ; Horia Tomescu, adjoint au Maire de Bucarest (Roumanie).

39. Les témoignages de ces participants ont été riches d'enseignements sur les moyens de surmonter les difficultés décrites. Les autorités des villes concernées avaient rapidement pris d'ambitieuses mesures d'urgence et de soutien pour contenir la propagation de la pandémie et atténuer ses répercussions socioéconomiques.

40. Les villes déclaraient accueillir un grand nombre de réfugiés, sans toutefois disposer de données exactes. Les villes moldoves et polonaises tentaient de comptabiliser les réfugiés, avec plus ou moins de succès. Les villes consacraient aussi une partie de leur budget à la fourniture de services de santé et de transport, de denrées alimentaires, de vêtements et d'un logement aux réfugiés.

41. Tassos Kriekoukis, Ambassadeur et conseiller diplomatique du Maire d'Athènes (Grèce), a insisté sur la nécessité de maximiser les synergies entre tous les échelons de l'État. Les administrations municipales s'employaient à créer des villes justes et inclusives tout en venant en aide aux groupes les plus vulnérables. Pour être résilientes et durables, les villes devaient avoir accès à des instruments de financement, nouer des partenariats et parvenir à l'autosuffisance.

42. Graham Alabaster, Chef du Bureau d'ONU-Habitat à Genève, a expliqué que les impératifs d'accessibilité financière, de durabilité et d'inclusivité du secteur du logement devaient être au cœur de toute stratégie de promotion d'une urbanisation durable, qui ne laissait personne de côté. Les décideurs avaient besoin de leviers d'action et d'exemples de pratiques optimales pour accroître la résilience du secteur du logement.

43. Le Comité a pris note des principales conclusions du document d'information.

## IX. Promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

44. Stephen Gaetz, Directeur du Centre d'excellence sur la prévention du sans-abrisme des jeunes, professeur à l'Université York (Canada) et Président de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, et Melanie Redman, Présidente de la coalition « Vers un chez-soi Canada », dont le but était de mettre fin à l'itinérance des jeunes, ont présenté au Comité leurs activités

d'assistance aux femmes et aux jeunes. Ils ont fait part de leur disposition à élaborer des lignes directrices sur la prévention et l'élimination du sans-abrisme, le suivi des stratégies de lutte contre le sans-abrisme, la promotion de pratiques optimales et l'adoption de mesures intersystèmes dans les États membres de la CEE.

45. Le Comité a pris note des résultats de la table ronde sur la promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes.

## X. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

46. Le secrétariat a fait un bilan des travaux qui avaient récemment été menés dans le cadre de l'ONU, notamment au forum politique de haut niveau et à la CEE, et présentaient un intérêt pour les travaux du Comité. Le Comité :

- a) A pris note des informations communiquées et formulé des recommandations concernant ses travaux futurs ;
- b) A pris note des résultats des sessions, manifestations parallèles et séances de formation organisées par la CEE à l'occasion :
  - i) De l'édition 2022 du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 6-8 avril 2022) ;
  - ii) De la réunion du forum politique de haut niveau visant à évaluer les progrès faits dans l'application du Nouveau Programme pour les villes, organisée par la présidence de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 28 avril 2022) ;
  - iii) De la H22 City Expo (Helsingborg, 31 mai-1<sup>er</sup> juin 2022) ;
  - iv) Du Festival international du logement social (Helsinki, 14-17 juin 2022) ;
  - v) Du onzième Forum urbain mondial, consacré au thème « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain » (Katowice, 26-30 juin 2022).

## XI. Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine

*Document(s) : Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/2021/3)*

*Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

*Economic Resilience Building Plan – Tirana, Albania (Plan de renforcement de la résilience économique – Tirana (Albanie)) (ECE/HBP/2022/Inf.3)*

*Economic Resilience Building Plan – Bishkek, Kyrgyzstan (Plan de renforcement de la résilience économique – Bichkek (Kirghizistan)) (ECE/HBP/2022/Inf.4)*

*Economic Resilience Building Plan – Kharkiv, Ukraine (Plan de renforcement de la résilience économique – Kharkiv (Ukraine)) (ECE/HBP/2022/Inf.5)*

*Lessons learned from building urban economic resilience at city level during and after the COVID-19 pandemic (Enseignements tirés du renforcement de la résilience économique urbaine à l'échelle des villes pendant et après la pandémie de COVID-19) (ECE/HBP/2022/Inf.6)*

47. Le Comité s'est vu présenter les plans de renforcement de la résilience économique des villes de Kharkiv (Ukraine) et de Bichkek (Kirghizistan), qui avaient été élaborés dans le cadre du projet « Renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 » du Compte de l'ONU pour le développement, et visaient à aider les autorités locales à accroître la résilience économique des deux villes et à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Toktosun Sultanov, Vice-Président du conseil municipal de Bichkek, a fait observer que le plan soulignait la nécessité de mettre en œuvre des réformes et des mesures ciblées pour : diversifier l'activité économique de la ville ; mobiliser davantage de ressources financières et rendre la ville plus attractive aux yeux des investisseurs ; améliorer la qualité des politiques de planification urbaine ; élargir la couverture des services publics de base et accroître l'efficacité de ces services ; améliorer la connectivité et la mobilité au sein de la ville. La ville de Bichkek appliquerait les recommandations formulées dans le plan. Elle avait créé un service de l'innovation, qui était en train d'élaborer des projets d'investissement sectoriels et administrait une base de données sur les organismes donateurs de la ville. Avec l'aide de la CEE, elle avait aussi procédé à un recensement des établissements informels puis, en collaboration avec l'Initiative pour le développement des villes d'Asie, elle avait établi une étude de faisabilité d'un projet de transformation de cinq établissements informels et de création d'emplois dans ces établissements.

48. Olga Demianenko, Directrice du Département de la coopération avec les agences et les institutions financières internationales au conseil municipal de Kharkiv, a fait remarquer que le plan avait été établi avant le début de la guerre. Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 n'étaient rien à côté de la destruction des infrastructures de base, des services sociaux et de l'appareil industriel de la ville. Près de 90 % des établissements scolaires (190 sur 220) avaient été endommagés, par exemple, et la ville était en train d'évaluer les dégâts subis par son secteur industriel, qui comptait un millier d'entreprises. M<sup>me</sup> Demianenko a souligné que le soutien de la communauté internationale avait été crucial pour les Ukrainiens déplacés à l'intérieur du pays. Elle a également affirmé que la ville avait du mal à garantir l'accès des réfugiés ukrainiens revenus dans la ville avant l'hiver aux services collectifs de base, et que la montée des prix de l'énergie avait encore aggravé le problème.

49. Le Comité :

- A pris note des résultats du projet « Renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 » ;
- A pris note des résultats obtenus par le groupe chargé d'étudier la résilience économique urbaine dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », dirigée par la CEE ;
- A accueilli favorablement les travaux que le secrétariat avait consacrés à la mise au point d'un portail de formation en ligne, à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et à l'expérimentation des lignes directrices dans les villes pilotes qui en avaient fait la demande.

## **XII. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local**

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

*Lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2022/6)*

50. À sa quatre-vingt-deuxième session, le Comité avait approuvé les Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE, demandé aux villes de les appliquer et invité le secrétariat à les actualiser en se fondant sur l'expérience déjà accumulée (ECE/HBP/208, par. 28).

51. Hana Daoudi, Secrétaire du Comité, a présenté les Lignes directrices actualisées, qui avaient été élaborées par la CEE à partir des enseignements tirés des monographies de villes intelligentes et durables, du Forum des maires et des retours d'information d'autres entités des Nations Unies. Les Lignes directrices actualisées aidaient les autorités infranationales à donner une dimension locale aux ODD, en commençant par définir des indicateurs et des priorités en vue de la mise en œuvre, au niveau local, de mesures destinées à accélérer la réalisation des ODD. En particulier, elles inscrivaient les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables dans une démarche cohérente, permettant ainsi aux administrations locales et régionales d'adopter des solutions intégrées et axées sur l'être humain, qui soient conformes aux priorités nationales et complètent les efforts nationaux de développement.

52. Raija Hynynen, conseiller ministériel principal au Ministère finlandais de l'environnement, a déclaré que les Lignes directrices de la CEE étaient nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a décrit les enseignements que son pays avait tirés de la réalisation d'examens locaux volontaires. Elle a précisé que la Finlande disposait d'un organe spécialement chargé de veiller à la prise en compte des impératifs de durabilité dans tous les domaines de l'action publique, la Commission nationale finlandaise du développement durable. Cet organe, créé en 1993 et présidé par la Première Ministre, contribuait aujourd'hui à la réalisation des examens nationaux volontaires de la Finlande. M<sup>me</sup> Hynynen a fait savoir qu'en 2019, Helsinki était devenue la première ville d'Europe à soumettre un examen local volontaire. Les villes d'Espoo et de Turku avaient publié leurs examens locaux volontaires en 2020, et il était prévu que trois autres villes leur emboîtent le pas dans un avenir proche. M<sup>me</sup> Hynynen a ajouté que les villes finlandaises, en plus d'être soutenues par la Commission nationale, se conformaient aux directives communes sur l'analyse des ODD.

53. Stephanie Fuerer, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral du logement (Suisse), a souligné que les villes étaient essentielles à la bonne mise en œuvre du Programme 2030. En Suisse, les municipalités avaient de vastes compétences, notamment dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire, et recevaient de l'administration centrale un appui soutenu lorsqu'elles en avaient besoin (par exemple pour remédier à des problèmes systémiques, surmonter des difficultés financières ou traiter des questions transversales). Une approche claire de la décentralisation, qui donnait aux villes un grand pouvoir de décision, était importante pour parvenir à un développement durable, comme souligné dans les Lignes directrices actualisées de la CEE.

54. Maris Toomel, Maire de Jõhvi (Estonie), a décrit au Comité les mesures concrètes que sa ville avait prises pour contribuer à la réalisation de chacun des 17 ODD.

55. Spiro Pollalis, Chef du Programme Zofnass à l'Université de Harvard (États-Unis), a déclaré que les Lignes directrices actualisées de la CEE offraient un cadre homogène, qui permettait d'assurer la cohérence des politiques, mais pouvait malgré tout être adapté aux différents contextes locaux. Il a affirmé que de nombreuses villes des États-Unis avaient réalisé des examens locaux volontaires en utilisant leur propre méthode, de sorte que les résultats étaient difficilement comparables. Il a ajouté que l'utilisation d'indicateurs fondamentaux de performance aidait les villes à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. Toutefois, les villes ne disposaient souvent pas des données nécessaires pour exploiter de tels indicateurs. À la place, elles pouvaient utiliser des études de cas et des indicateurs qualitatifs pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

56. Lorenzo Kihlgren Grandi, Directeur du City Diplomacy Lab (France), a déclaré que les examens locaux volontaires étaient un précieux outil de promotion de la diplomatie des villes. Les Lignes directrices actualisées de la CEE soulignaient l'importance de ces examens en insistant sur la nécessité de traiter les problèmes locaux en même temps que les problèmes régionaux et mondiaux. Les examens locaux volontaires et la diplomatie des villes devaient aller de pair, mais seul un petit nombre de villes s'étaient prêtées à un tel examen.

57. Le Comité :

- A approuvé les Lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE et demandé aux villes de les appliquer aux fins de la réalisation de leurs examens locaux volontaires ;

- A accueilli favorablement les travaux que le secrétariat avait consacré à la mise au point d'un portail de formation en ligne, à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et à l'expérimentation des lignes directrices dans les villes pilotes qui en avaient fait la demande.

### **XIII. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (U4SSC)**

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

*Smart Sustainable Cities Profile: Podgorica, Montenegro (Villes intelligentes et durables : monographie de Podgorica (Monténégro)) (ECE/HBP/2022/Inf.7)*

*Smart Sustainable Cities Profile: San Marino (Villes intelligentes et durables : monographie de Saint-Marin) (ECE/HBP/2022/Inf.8)*

*Smart Sustainable Cities Profile: Tbilisi, Georgia (Villes intelligentes et durables : monographie de Tbilissi (Géorgie)) (ECE/HBP/2022/Inf.9)*

58. Dans le cadre du projet sur les modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables, qui était financé par le Compte de l'ONU pour le développement, le secrétariat avait aidé les autorités municipales de Podgorica (Monténégro) et de Tbilissi (Géorgie) à élaborer leur monographie de ville intelligente et durable. En outre, une monographie de Saint-Marin avait été établie avec l'aide du Gouvernement. Ces monographies avaient été élaborées sur la base des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ».

59. Hana Daoudi, Secrétaire du Comité, a présenté la version actualisée de la méthode employée pour établir les monographies, précisant que cette méthode venait compléter les indicateurs fondamentaux de performance en permettant d'analyser le cadre législatif dans lequel s'inscrivait le développement urbain des villes concernées. La méthode consistait aussi à soumettre les divers acteurs intéressés à des questionnaires pour évaluer le niveau d'interdépendance entre les enjeux locaux, régionaux et mondiaux. M<sup>me</sup> Daoudi a ajouté que le secrétariat était en train de définir, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience, de nouveaux indicateurs fondamentaux, qui viendraient s'ajouter aux indicateurs existants. Il s'agirait d'indicateurs qualitatifs, établis sur la base du cadre législatif dans lequel s'inscrivait le développement urbain et des registres administratifs des autorités locales, régionales et centrales.

60. Tomaso Rossini, Capitaine du Château de Saint-Marin, a affirmé que le développement urbain à Saint-Marin était entravé par la centralisation de l'administration. Il a expliqué que les capitaines des châteaux (*castelli*) devaient veiller à la bonne application des politiques nationales, notamment en collaborant avec les sociétés d'État autonomes chargées des services collectifs de base. Les villes n'ayant toutefois aucun pouvoir de décision, elles n'avaient pas de portefeuille et devaient se tourner vers l'administration centrale lorsqu'elles voulaient opérer des réformes majeures ou lancer des initiatives de développement. Les décisions appartenaient donc à l'administration centrale.

61. Andria Basilaia, adjoint au Maire de Tbilissi (Géorgie), a déclaré que la monographie de la ville avait mis en évidence plusieurs domaines dans lesquels des progrès devaient être faits. Les priorités les plus urgentes étaient d'affranchir la ville de sa dépendance à l'égard des voitures, de rénover les bâtiments anciens, d'améliorer la gestion des déchets, de promouvoir un urbanisme plus ouvert et de créer davantage d'espaces verts.

62. Ioane Menabde, Directeur de l'Agence géorgienne de l'aménagement du territoire et du développement urbain, a fait savoir que l'agence qu'il dirigeait avait été créée peu de temps auparavant, en juillet 2022, et avait besoin d'aide pour atteindre ses ambitieux objectifs de création de synergies entre l'aménagement du territoire et le développement urbain, et de renforcement de la collaboration avec les autorités régionales et locales.

63. Après ces interventions, Paloma Taltavull de La Paz, Présidente du Groupe consultatif du marché immobilier, et Donovan Rypkema et Arsen Karapetyan, membres du Groupe consultatif, ont fait part de leurs vues sur les conclusions et recommandations issues des monographies. Ils se sont dits prêts à aider le Gouvernement de Saint-Marin, ainsi que la ville de Tbilissi et l'Agence géorgienne de l'aménagement du territoire et du développement urbain, à appliquer les recommandations.

64. Le Comité :

- A accueilli favorablement l'élaboration des monographies de Saint-Marin et de Tbilissi (Géorgie), et a approuvé leur publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;
- A pris note de l'avancement des préparatifs de l'établissement de la monographie de Podgorica (Monténégro) ;
- A accueilli favorablement la proposition de mise en place du « Connecteur de projets de villes intelligentes et durables de la CEE », qui visait à faciliter les projets d'investissement inspirés des recommandations contenues dans les monographies, et a invité les États membres à soutenir financièrement et en nature cette initiative.

#### **XIV. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables**

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

65 Les participants ci-après, membres de centres d'excellence de la Charte de Genève, ont présenté leurs activités au Comité : Stephen Gaetz, Directeur du Centre d'excellence sur la prévention du sans-abrisme des jeunes, professeur à l'Université York (Canada) et Président de l'Observatoire canadien sur l'itinérance ; Alberto Cendoya, architecte à la Fondation Norman Foster (Unité « Architecture, conception et technologie ») ; Matteo Tarantino, membre du Centre d'excellence de l'Université de Genève sur les villes intelligentes et durables et le développement urbain durable (Suisse) ; Michele Lertora, membre du Centre d'excellence « ExSUF » sur le financement durable des infrastructures et des villes intelligentes (Italie).

66. Le Centre d'excellence sur la prévention du sans-abrisme des jeunes a proposé de collaborer avec la CEE dans le but : d'organiser et de soutenir des manifestations internationales de promotion de la Charte, et de nouer des contacts avec de potentiels partenaires et collaborateurs ; de créer des activités de formation et d'assistance technique destinées à promouvoir l'adoption de solutions fondées sur des données factuelles ; d'élaborer une déclaration de la CEE sur le sans-abrisme des jeunes.

67. Le Centre d'excellence sur le financement durable des infrastructures et des villes intelligentes a proposé de travailler avec le secrétariat sur la question du financement vert du développement urbain et de collaborer avec lui à l'organisation d'ateliers sur le financement d'infrastructures durables et de villes intelligentes.

68. Lorenzo Kihlgren Grandi, Directeur du City Diplomacy Lab (France), a fait savoir au Comité que son organisation s'entretenait avec la CEE au sujet de la création d'un centre d'excellence.

69. Le Comité :

- A salué les activités menées par les centres d'excellence de la Charte de Genève, qui l'aidaient à mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable ;
- A réaffirmé le rôle que jouaient les centres d'excellence dans l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

- A demandé aux centres d'excellence de poursuivre leurs activités en coordination avec le secrétariat, conformément aux lignes directrices énoncées dans le document ECE/HBP/2016/2 et aux autres orientations pertinentes.

## XV. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

*Document(s) : Projet de programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2021-2022 (ECE/HBP/2020/9)*

*Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

*Terms of Reference of the Real Estate Market Advisory Group for 2023-2024 (Mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2023-2024) (ECE/HBP/2022/7)*

*Programme of Work of the Real Estate Market Advisory Group for 2023-2024 (Programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2023-2024) (ECE/HBP/2022/8)*

70. La Présidente du Comité a rappelé aux représentants que le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier avait été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2022 conformément à une décision prise par le Comité exécutif en décembre 2020 (ECE/EX/2020/L.15). Le Bureau du Comité avait délibéré sur les activités du Groupe consultatif et recommandé que le mandat de celui-ci soit prorogé jusqu'à la fin de l'année 2024. Le Groupe consultatif du marché immobilier avait également élaboré un projet de programme de travail pour la période 2023-2024.

71. Paloma Taltavull de La Paz, Présidente du Groupe consultatif, Carolyn Grimsley, Vice-Présidente du Groupe consultatif et Directrice du Programme de master en développement immobilier à la George Mason School of Business (États-Unis), et Donovan Rypkema, membre du Groupe consultatif et Président de Heritage Strategies International (États-Unis), ont informé le Comité des activités menées par le Groupe consultatif depuis la quatre-vingt-deuxième session du Comité. Ils ont aussi présenté le mandat révisé et le projet de programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2023-2024.

72. Gary Strong, membre du Groupe consultatif et Président de l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies (Royaume-Uni), a rendu compte de l'application des normes internationales de protection contre les incendies et de la participation du Groupe consultatif aux travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments de la CEE.

73. Le Comité :

- A pris note des activités menées par le Groupe consultatif depuis sa quatre-vingt-deuxième session ;
- A modifié le nom du Groupe consultatif, qui serait désormais le « Groupe consultatif sur la neutralité climatique, l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et des villes » ;
- A recommandé la prolongation du mandat du Groupe consultatif jusqu'en 2024 et approuvé le mandat révisé et le programme de travail du Groupe consultatif pour 2023-2024 ;
- A salué la mise en pratique des Normes internationales de la CEE relatives à la protection des bâtiments contre l'incendie (« Normes internationales de protection des bâtiments contre l'incendie : principes communs "Des bâtiments sûrs sauvent des vies" »), qu'il avait approuvées à sa quatre-vingt-unième session, en octobre 2021, notamment les travaux que l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies menait aux fins de l'exécution du Plan global pour une décennie d'action en faveur de la protection contre les incendies 2022-2032.



## **XVI. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire**

- Document(s) :      Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2020-2021 (ECE/HBP/2019/7)*
- Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2022-2023 (ECE/HBP/2021/8)*
- Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 (ECE/HBP/2021/9)*
- Projet de programme de travail pour 2021 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ECE/HBP/2020/13)*
- Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*
- Accelerated digitization and the future role of Land Administration Authorities in UNECE region and beyond (Accélération de la dématérialisation et futur rôle des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE et au-delà) (ECE/HBP/2022/Inf.10)*

74. Hana Daoudi, Secrétaire du Comité, a communiqué au Comité des informations actualisées sur l'exécution du programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers au nom de Fredrik Zetterquist, Président du Groupe de travail.

75. Hartmut Mueller, professeur titulaire à l'Université des sciences appliquées de Mayence, a présenté une étude sur l'accélération de la dématérialisation et le futur rôle des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE et au-delà, étude établie conjointement par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, la FAO et la Fédération internationale des géomètres.

76. Nuria Raga Sastre, membre du Groupe consultatif du marché immobilier et préposée aux registres cadastraux au Colegio de Registradores de la Propiedad, Mercantiles y de Bienes Muebles de Espana (Espagne), a fait part de ses observations sur l'étude.

77. Le Comité :

- A accueilli favorablement la publication sur l'accélération de la dématérialisation et le futur rôle des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE et au-delà, établie conjointement par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, la FAO et la Fédération internationale des géomètres ;
- A pris note des activités que le Groupe de travail avait menées en 2022 et prévoyait de mener en 2023.

## **XVII. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire**

- Document(s) :      Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

78. Doris Andoni, Présidente du Comité et Cheffe du Département du logement au Ministère albanais des finances et de l'économie, a informé le Comité de l'avancement des préparatifs de la monographie sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire en Albanie.

79. Elena Szolgayova, Présidente de l'initiative #Housing2030, a présenté au Comité les principales conclusions de l'analyse de la politique du logement du Monténégro, précisant que ces conclusions seraient intégrées dans la monographie sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire au Monténégro.

80. Le Comité :

- A pris note des informations reçues concernant l'état d'avancement des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire en Albanie et au Monténégro ;
- A examiné les demandes de la Lettonie et de l'Ouzbékistan, qui souhaitent faire l'objet d'une monographie sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.

## **XVIII. Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2024**

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

*Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/HBP/2022/9)*

*Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 (ECE/HBP/2022/10)*

*Outline of key components of the programme of work of the housing and land management component of Housing, Land Management and Population subprogramme for 2024 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024) (ECE/HBP/2022/Inf.11)*

81. Hana Daoudi, Secrétaire du Comité, a informé le Comité de l'exécution des programmes de travail pour 2021 et 2022. Elle a aussi présenté le programme de travail pour 2023, ainsi que les éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024.

82. Le Comité :

- A pris note des informations reçues concernant les activités menées au titre de ses programmes de travail pour 2021 et 2022 ;
- A adopté le programme de travail pour 2023 et recommandé au Comité exécutif de la CEE de l'approuver ;
- A approuvé la liste détaillée des activités qu'il était proposé de mener au titre du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 ;
- A pris note des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et présenté les recommandations concertées sur ces éléments, y compris les modifications proposées par le secrétariat ;

- A approuvé la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population.

## **XIX. Point sur les activités de coopération technique**

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/5)*

83. Gulnara Roll, conseillère régionale à la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE, a informé le Comité des travaux menés à l'appui des villes de Kharkiv et de Mykolaïv (Ukraine) dans le contexte des initiatives #UN4Kharkiv et #UN4Mykolaiv. Ces initiatives visaient à soutenir les travaux immédiats de reconstruction des deux villes et d'autres établissements humains. De plus, le Ministère ukrainien du développement des communautés et des territoires avait élaboré un projet de plan-cadre pour la reconstruction intégrée des établissements, que les autorités locales appliqueraient en coopération avec lui et avec le soutien des partenaires internationaux, qui leur feraient profiter de services d'experts, d'outils et de leurs pratiques optimales.

84. Olga Demianenko, Directrice du Département de la coopération avec les agences et les institutions financières internationales au conseil municipal de Kharkiv (Ukraine), a expliqué que le nouveau plan directeur de sa ville serait fondé sur une évaluation détaillée des dégâts subis, ainsi que sur les enseignements tirés de l'exécution du précédent plan avant le début de la guerre. Elle a fait savoir que la Fondation Norman Foster était également en train d'établir un plan de la ville en trois dimensions, qui permettrait de mieux cerner l'ampleur des dégâts et éclairerait l'élaboration du nouveau plan directeur. L'accent serait mis sur la conception d'un plan tourné vers l'avenir, qui concrétiserait la vision des autorités, celle d'une ville centrée sur la jeunesse. M<sup>me</sup> Demianenko a déclaré que la ville comptait un grand nombre d'universités et avait l'intention de devenir le siège d'entreprises novatrices du secteur des technologies de l'information et de la communication.

85. Alberto Cendoya, architecte à la Fondation Norman Foster (Unité « Architecture, conception et technologie »), a informé le Comité des progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau plan directeur de la ville de Kharkiv en collaboration avec des architectes et des ingénieurs ukrainiens. Il a déclaré qu'il était tenu compte de l'avis des habitants, que les responsables avaient consultés via les médias sociaux en coopération avec le conseil municipal de Kharkiv.

86. Dmytro Falko, Président du conseil municipal de Mykolaïv (Ukraine), a décrit la situation de la ville de Mykolaïv avant et après le déclenchement de la guerre. Il a énuméré les principaux besoins de la ville, qui devait notamment garantir l'accès des habitants à un logement et à l'eau potable, remettre en état son système de transport et relancer l'activité économique tout en assurant la sécurité publique. Il a fait savoir que la ville était en train d'élaborer un nouveau plan directeur en collaboration avec One Works. Ce nouveau plan refléterait la vision de la ville, qui était de devenir un grand pôle urbain d'innovation à l'économie diversifiée.

87. Ana Paez, gestionnaire de programmes chez One Works, a informé le Comité des progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau plan directeur de la ville de Mykolaïv en collaboration avec des architectes et des ingénieurs ukrainiens. Elle a ajouté que ce plan intégrerait les enseignements tirés de la reconstruction de divers pays frappés par la guerre ou par une catastrophe, et qu'il était tenu compte de l'avis des habitants, que les responsables avaient consultés via les médias sociaux en coopération avec le conseil municipal de Mykolaïv.

88. Le Comité s'est félicité des activités menées et a fourni des orientations sur la suite à y donner.

## **XX. Élection du Bureau**

89. Le Comité a élu les membres de son bureau, y compris sa présidente et ses deux vice-présidents, pour un mandat de deux ans. Le Bureau nouvellement élu se compose comme suit :

- Doris Andoni (Albanie) (Présidente) ;
- Giampiero Bambagioni (Italie) (Vice-Président) ;
- Aša Rogelj (Slovénie) (Vice-Présidente) ;
- Marie Mohylova (Tchéquie) ;
- Régis Farret (France) ;
- Tassos Kriekoukis (Grèce) ;
- Veronika Rehakova (Slovaquie) ;
- Paloma Taltavull de la Paz (Présidente du Groupe consultatif du marché immobilier) (Espagne) ;
- Stephanie Furer (Suisse).

90. Fredrik Zetterquist, Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, sera membre de droit du Bureau.

## **XXI. Questions diverses**

91. La Présidente a rappelé que le Comité avait besoin d'un appui financier pour mener à bien ses activités.

## **XXII. Adoption du rapport et clôture de la session**

92. Marcello Beccari, Représentant permanent de la République de Saint-Marin auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a prononcé une allocution de clôture. Il a réaffirmé que son pays était déterminé à poursuivre sa collaboration avec la CEE.

93. Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE, a remercié le personnel du Centre des congrès Kursaal de Saint-Marin et l'équipe de la CEE d'avoir veillé au bon déroulement de la session.

94. Le Comité a adopté le rapport de sa session, dans lequel figuraient toutes les décisions prises, sur la base d'un projet établi par le secrétariat. La Présidente a rappelé aux représentants que les décisions seraient adoptées à l'issue d'une procédure d'accord tacite d'une durée de soixante-douze heures.

95. La Présidente a annoncé aux représentants que la session suivante du Comité aurait lieu durant la première semaine du mois d'octobre 2023 au Palais des Nations, à Genève. Le secrétariat communiquerait les dates exactes de la session en temps voulu.

La clôture de la session a été prononcée le 6 octobre 2022 à 15 h 30.

## Annexe I

[Anglais seulement]

**San Marino Declaration on Principles for sustainable and inclusive urban design and architecture in support of sustainable, safe, healthy, socially inclusive, climate neutral and circular homes, urban infrastructure and cities**

1. We, the participants at the eighty-third session of the United Nations Economic Commission for Europe (ECE) Committee on Urban Development, Housing and Land Management, assembled on 3-6 October 2022 in San Marino, with a dedicated focus on addressing the social, economic and environmental dimensions of housing, land management and urban development, commit to bolstering the roles of architects, engineers, surveyors, urban planners and designers in ensuring sustainable, safe, healthy, socially inclusive, climate-neutral and encouraging circularity in homes, urban infrastructure and cities.

2. In this regard, we *recall*:

(a) The United Nations General Assembly Resolution 70/1 of September 2015 *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development* which stresses the need for a comprehensive, people-centred approach so as to leave no one behind and ensure policy coherence across all the integrated and indivisible Sustainable Development Goals (SDGs), including Goal 11 aimed at making cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable;

(b) The United Nations *New Urban Agenda*, adopted at the United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III), on 20 October 2016, in Quito, Ecuador, and endorsed by the United Nations General Assembly, at its sixty-eighth plenary meeting of the seventy-first session, on 23 December 2016, with a view to providing a universal action-oriented framework for mobilizing Member States and other stakeholders to drive sustainable urban development at the local level, the implementation of which contributes to the localization of the 2030 Agenda for Sustainable Development in an integrated manner and to the achievement of all the SDGs, including Goal 11 and its associated targets;

(c) The *Geneva UN Charter on Sustainable Housing*, endorsed by ECE on 16 April 2015, to support governments in their efforts to ensure access to decent, adequate, affordable and healthy housing for all through effective policies and actions at the national, regional and international levels, supported by international cooperation;

(d) The *Place and Life in the ECE - A Regional Action Plan 2030: Tackling challenges from the COVID-19 pandemic, climate and housing emergencies in region, city, neighbourhood and homes*, adopted by ECE on 6 October 2021 to contribute to making housing in the ECE region more affordable, decent, safe, accessible and climate-neutral and to integrating housing policies into urban development policies and initiatives;

(e) The report of the United Nations Secretary-General, entitled *Our Common Agenda* of 10 September 2021 which provides a forward-looking vision of the future of global cooperation with 90 action-oriented proposals for reinvigorating inclusive, networked, and effective multilateralism; and the subsequent General Assembly resolution *Follow-up to the report of the Secretary-General entitled "Our Common Agenda"* (A/RES/76/6) of November 2021, which requested the United Nations Secretary-General to engage Member States, the United Nations and development partners in further consultations on the report's proposals.

3. We also *recognize* that, by 2050, an estimated 68 per cent of the world's population will live in urban areas, and that North America (about 83 per cent) and Europe (75 per cent) are among the most urbanized regions.<sup>6</sup>

4. With this in mind, we *concur* that:

(a) Sustainable and inclusive urbanization require creative solutions for ensuring that homes, buildings, urban infrastructures and cities become increasingly more sustainable, safe, healthy, socially inclusive, culturally sensitive, climate-neutral and circular.

(b) Urban design and architecture, by virtue of shaping homes, buildings, urban infrastructures and cities, should become an integral part of the much-needed creative solutions for sustainable and inclusive urbanization and for addressing development challenges caused by population growth and demographic shifts.

(c) Mayors and civic leaders, architects, engineers, urban planners, designers, surveyors, and building managers, the creative driving force of urban transformation, hold the key to a more sustainable and inclusive urban future.

5. We, therefore, invite city mayors, architects, engineers, urban planners, designers, surveyors, building and city managers, developers and infrastructure operators around the world to:

(a) *Commit* to translating the San Marino Declaration into action through signing the below integrated and indivisible Principles;

(b) *Engage* to promote the Declaration and its Principles through their work and networks, including in support of related national legislation, as appropriate;

6. We also *agree* that every city, urban infrastructure and building should be designed in line with the following integrated and indivisible "Principles for Sustainable and Inclusive Urban Design and Architecture":

(a) *People-centrality, social responsibility and inclusivity*: Urban planning, design and architecture need to foster and support social responsibility and integrate diversity and equality through due consideration of the needs of individuals and households across all races, age groups, gender, cultures, abilities and income levels, including intergenerational planning.

(b) *Cultural identity, values and heritage*: Urban planning, design and architecture should respect the identity and cultural heritage of places and buildings as well as the cultural values and traditions of communities.

(c) *Resource efficiency and circularity*: Every city, urban infrastructure and building should be designed in a way that limits the use of energy, uses only sustainable energy sources, reuses rainwater and limits the use of other natural resources and reduces resource losses. In addition, every city, urban infrastructure and building should, to the extent possible, by design: use recycled materials; reuse and requalify spaces; reduce the production of waste reuse water; and encourage food production through urban agriculture, orchards and food forests.

(d) *Safety and health*: Every city, urban infrastructure and building should be based on internationally recognized quality standards as well as safety standards for workers and citizens, including fire safety.<sup>7</sup> Homes should provide a comfortable, safe and healthy living space, while cities and urban spaces should be designed with the imperatives of ensuring the safety and health of citizens; providing safe and sustainable mobility systems, including rail, road, inland waterways as well as walking and meeting spaces, green areas and urban forests that are accessible to all. Port cities need to ensure that port facilities are up to international transport and safety standards.

<sup>6</sup> United Nations, "Population Dynamics", World Population Prospects 2019. Available at <https://population.un.org/wpp> (accessed on 30 March 2022).

<sup>7</sup> [https://unece.org/DAM/hlm/documents/Standards/UNECE\\_International\\_Fire\\_Safety\\_Standards\\_October\\_2020.pdf](https://unece.org/DAM/hlm/documents/Standards/UNECE_International_Fire_Safety_Standards_October_2020.pdf).

(e) *Respect for nature and natural systems and processes:* Every city, urban infrastructure and building should be designed in a way that limits its impact on the ecosystem of surrounding spaces, including by respecting plants, animals, and other organisms, as well as weather and natural habitats. This implies conducting *ex-ante* environmental impact assessments, allowing spaces for biodiversity and using natural materials as well as low impact production assembling and dismantling processes.

(f) *Climate neutrality:* Cities, urban infrastructure and buildings should be designed and requalified to minimize the associated climate footprint, by adopting creative solutions that reduce pollution and energy use; phase out unsustainable mobility systems; use modern, energy-efficient, climate-neutral systems; and integrate green energy generation systems in city designs and buildings.

(g) *People-smartness:* Technology and smart information and communications technology solutions should be used to improve liveability, including the most socially disadvantaged, bolster transparency and curb corruption.

(h) *Resilience, durability, functionality and foresight:* City and architectural design should support solutions that make homes, buildings and urban spaces resilient to natural disasters, especially those caused by climate change, including hurricanes, droughts and wildfires, flooding and high winds; and making buildings and infrastructures durable and flexible, incorporating spatial adaptability to accommodate new conditions and usages over time.

(i) *Affordability and accessibility:* Cities and homes need to be affordable and accessible to all citizens. Designers need to keep this factor in mind and design high-quality environments for meeting the needs of all citizens.

(j) *Inter-disciplinary cooperation and networking:* Cities and urban spaces should be designed to foster cohabitation, community engagement, solidarity and social cohesion taking into account the needs of citizens across all races, age groups, gender, cultures, abilities and income levels;

(k) *Engagement:* Consultation with and participation of the local communities is essential for any urban project, including small, medium and large-scale projects. Continuous engagement with various stakeholders, including longitudinal research, will foster trust, ensure responsiveness to the needs of all citizens, and consolidate shared ownership of the city's future.

## Annexe II

[Anglais seulement]

### Summary of the Forum of Mayors, CUDHLM eighty-third session, Part I, Geneva, Switzerland, 4-5 April 2022

1. The Second Forum of Mayors took place from 4-5 April 2022 at the Palais des Nations, in Geneva, Switzerland, back-to-back with the Regional Forum on Sustainable Development (RFSD) in the ECE region as mandated by EXCOM (ECE/EX/2020/L.16). It constituted Part I of CUDHLM eighty-third session and the full report of the Committee session will be adopted in San Marino on 3-6 October 2022 in accordance with CUDHLM agenda.

2. The Second Forum of Mayors was held in hybrid format under the theme “Recovering from the COVID-19 pandemic while advancing the implementation of the SDGs” and was chaired by the Chair of CUDHLM, Doris Andoni. It brought together over 500 online and in-person participants representing cities and member States from across the Economic Commission for Europe region and beyond, the United Nations Regional Commissions and specialized organizations, non-governmental organizations and academia. Mayors and vice mayors from 44 cities shared their experiences in finding people-centered solutions that simultaneously meet the needs and aspirations of their citizens, hedge against disasters and rise to the climate change challenge in a manner that ensures the successful implementation of the 2030 Agenda. These experiences were shared under four thematic sessions, focusing on the following global challenges identified in the Geneva Declaration of Mayors<sup>8</sup> as follows:

#### a) Session 1: Sustainable urban transport, shared mobility and safer roads

The city leaders shared creative solutions on:

- Ensuring the efficient use of roads
- Revamping the city’s public transport
- Establishing modern traffic control centres
- Establishing mass transit systems
- Repurposing abandoned tunnels and parking lots
- Sharing mobility by using smart applications
- Improving mobility through widening pedestrian pavements
- Promoting electronic mobility (e-mobility)
- Mobility for all by subsidizing public transport

#### b) Session 2: Vibrant public spaces, greener cities, and nature-based solutions

The city leaders shared creative solutions on:

- Business facilitation to encourage citizens to switch to e-cars
- Public spaces for education
- Transforming car parking lots into vibrant green public spaces
- Repurposing land for agriculture
- Deploying the notion of green public spaces to streets
- Creating bicycle and pedestrian lanes

<sup>8</sup> The Geneva Declaration of Mayors is available at: <https://unece.org/sites/default/files/2021-03/Mayors%20declaration%20booklet%20-%20ver.4.pdf>



- Beautifying iconic spaces
- Free public transport
- Planting trees
- Establishing youth education centres
- Finding creative solutions for financing vibrant spaces
- Revitalizing for and with citizens
- Redesigning old streets so that they become people-centered

**c) Session 3: Resilient, healthy and climate neutral buildings and affordable and adequate housing**

The city leaders shared creative solutions on:

- Transforming old buildings into community centres
- Refurbishing of housing stock, factories and old mines
- Using sustainable construction materials
- Reconceptualizing the supply of affordable and adequate homes
- Utilizing upgrades of basic and social infrastructure upgrades
- Engagement of youth

**d) Session 4: Sustainable urban planning, the 15-minute city and smart urban development solutions**

The city leaders shared creative solutions on:

- Implementing the 15-minute city concept around the city's main rivers
- Ensuring efficient use of land
- 15-minute city as part of smart urban development solutions
- Closing off the city centre for cars
- Climate neutral smart transport systems
- Sustainable urban solutions
- City-wide integrated platforms offering innovative ways for social interaction

3. The mayors exchanged their experiences, which were compounded by the COVID-19 pandemic. Yet, they all saw the pandemic as an opportunity to launch creative solutions with a view to build back better. The Forum leaders emphasized that central to addressing the above challenges is the simultaneous integration of SDGs into local and national levels, as this would provide a common objective and, thereof, allow for creating dynamic synergies between local and national development efforts. Several cities have launched their own SDG plans and the majority were committed to become climate neutral by 2030.

4. City leaders emphasized that without a participatory approach, it would be difficult, if not impossible, to ensure responsiveness to the needs of all citizens. Even with broad based participation, the translation of the aspired forward-looking plans and solutions into reality was not without challenges. Each solution was faced with tremendous resistance, as citizens saw change as a disruption to their day-to-day life or a departure from what is familiar. The importance of “standing the course” and thinking about the future generation instead of the next election was a constant refrain among the city leaders.

5. The Forum city leaders expressed their solidarity with Ukraine, emphasized their readiness to host Ukrainian refugees, help Ukrainian cities “build back better” so that they surpass modern cities, and stressed that peace is an essential precondition for the creation of green and vibrant cities.

## Annexe III

[Anglais seulement]

### **Summary of the ‘In focus: SDG 11’ roundtable, 3 October 2022**

The 5<sup>th</sup> edition of the event “In Focus SDG 11” was co-organized by the ECE and the Geneva Cities Hub and took place on 3<sup>rd</sup> October 2022, as part of the 83<sup>rd</sup> session of the ECE Committee on Urban Development, Housing and Land Management.

This year, the event focused on sustainable and inclusive urban design and architecture. It was held in a hybrid format in Geneva, San Marino and online and gathered a wide range of stakeholders, including architects, urban practitioners, academics, housing policy experts, as well as representatives of States, United Nations organizations and city networks.

Given the ambition of SDG 11 to make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable, the diversity of the background and expertise of participants was very much appreciated. The indispensable multistakeholder approach required to ensure sustainable and inclusive cities was underlined many times during the event, embodied by the various communities that took part. The various interventions made provided different perspectives to the implementation of SDG 11. Below are some of the most important points raised.

The world today is more urbanized than ever. By 2050, it is estimated that more than 70% of the world’s population will be living in cities. This has an impact on our cities, on the way we live, move, thrive and play. It was also recalled at the session that urban development had become a global issue that affects everyone, not only people living in cities. Rapid urbanization requires better involvement of planners and architects from the initial stages of planning and discussion. Their views and guidance on climate-resilience and affordability should be considered.

The time left to reach SDG 11 by 2030 is short. To do so, radical shifts are required in our mindsets, in the way we conceive, plan and design our cities and in the way we think of the relationship between the built and the natural environment. Public spaces need to be organized in a way that reflects more the demands of the citizens. There is a window of opportunity to be seized now, to make the right decisions to ensure that our cities will be sustainable, inclusive, safe and healthy in the future, taking into account regional or demographic differences.

Cities are not static. They are living laboratories, complex interconnected ecosystems which have to address pressing challenges, such as climate change, natural disasters, pandemics, migration, rapid urbanization, technological development, rising inequalities and poverty and homelessness. Each urban development project should be multipurpose and offer a solution to more than one problem. Participants shared numerous examples of good urban practices in Azerbaijan, Colombia, Denmark, Qatar, Singapore, Spain and Switzerland which will hopefully inspire projects in other cities. These examples illustrated how social inclusion, green infrastructure and human-centred approaches had been crucial to transform the urban space. The engagement of all concerned actors was key.

Speakers underlined the uniqueness of each city, the local experience and knowledge that can be leveraged, the landscape and heritage that need to be woven into urban design and architecture, the alternative building materials that exist, as well as the balance between the built and natural environment that not only fulfil aesthetic functions, but which actually improve urban sustainability, resilience to climate change and the quality of life of people.

The views expressed were unanimous in emphasizing that sustainable and inclusive urban design and architecture need to adopt a people-centred approach. People, including the most marginalized communities, need to be heard, consulted and involved to ensure that urban policies respond not only to their needs, but also to their human rights. It is thus not a coincidence that a people-centred approach is the first principle mentioned in the San Marino Declaration adopted by this Committee.

All participants expressed their support for the San Marino Declaration, as it is in line with other frameworks and initiatives, such as the 2015 UN-Habitat International Guidelines on Urban and Territorial Planning or the New European Bauhaus, which relates to the European Green Deal. Participants also offered to help spread the word and engage with their respective networks of architects, urban planners, designers and other practitioners to start implementing the Declaration. Speakers agreed that involvement of all stakeholders is key for the successful implementation of the Declaration to achieve the goals of sustainability, affordability and inclusion.

Architects, engineers, urban planners and other practitioners are not only service providers. They really are city makers who are the driving force behind urban transformation. They are in a position to offer practical tools for policy makers to be able to face complex future challenges. However, they do not work in isolation. In addition to local communities which have to be consulted and engaged, the picture would be incomplete without city leaders and their administrations. Many speakers reaffirmed the role of municipalities in fostering social inclusion and sustainable infrastructure in urban settlements. They bear significant responsibility in developing cities which engage their local communities, in balancing the divergent public interest, businesses' interest and people's interest. However, they unfortunately often lack the financial independence and the full capacity to collect, analyse and make use of all data that would enable them to direct the investments towards ethical projects that can foster inclusive and sustainable cities.

This event enabled us to learn about experiences in various cities concerning how to support the implementation of SDG 11, and all SDGs more generally, given their interlinkages and indivisibility. Particularly interesting were the local examples provided by urban practitioners within the ECE region but also beyond, which seek to address the global challenges of climate change, social cohesion and rising inequalities. While the tools and perspectives may differ, it was very clear that the principles provided by the San Marino Declaration – among other people-centrality, social responsibility, inclusivity, affordability and accessibility, resource efficiency and circularity, respect for nature, and interdisciplinary cooperation – are universal and relevant in all contexts. We therefore hope that all stakeholders will join forces to implement and promote this Declaration and engage all levels of governments, urban practitioners and individuals worldwide, to ensure that our cities become more inclusive, safe, resilient and sustainable in the future.

---